

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juillet 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DU 75 - Ancien hôpital Broussais (14e).- Protocole d'accord tripartite entre l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la Ville de Paris et la RIVP, portant sur l'acquisition de biens immobiliers appartenant à l'AP-HP.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis de France Domaine Paris du 28 juin 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et la Régie Immobilière de la Ville de Paris un protocole d'accord ;

Vu la saisine de M. le Maire du 14e arrondissement en date du 28 juin 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et la Régie Immobilière de la Ville de Paris un protocole d'accord, dont les caractéristiques générales figurent dans le projet ci annexé, relatif à l'acquisition de biens immobiliers appartenant à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sur le site de l'ancien hôpital Broussais.